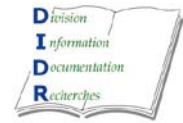


GEORGIE



Fiche thématique

29 janvier 2015



La situation des minorités sexuelles et de genre

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises. Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations. Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence. La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

Sommaire	2
1. Cadre juridique et institutionnel	3
2. Situation sociale	4
2.1. Perception et attitude de la société.....	4
2.2. Attitude des responsables religieux.....	5
2.3. Position des acteurs politiques	6
2.4. Le milieu associatif et communautaire	7
2.5. Les médias	8
3. Attitude des autorités.....	9
3.1. Protection des forces de l'ordre	9
3.2. Accès à la justice.....	10
Bibliographie	12

1. Cadre juridique et institutionnel

En Géorgie, l'homosexualité est décriminalisée depuis l'an 2000¹. Quelle que soit l'orientation sexuelle, l'âge légal pour des relations sexuelles librement consenties est fixé à 16 ans pour les deux sexes².

Le Code civil de Géorgie définit le mariage comme « l'union entre un homme et une femme ». Le mariage, ou toute autre forme de contrat conclu entre personnes de même sexe est prohibé par la loi, et l'adoption d'un enfant par un couple homosexuel n'est pas envisageable³.

Si le Code du travail inclut des provisions interdisant la discrimination basée sur l'orientation sexuelle d'un employé dans le cadre de ses relations de travail, il ne prévoit en revanche pas de mécanisme spécifique auquel recourir pour prévenir ou remédier à ce type de discriminations. De même, aucune clause antidiscriminatoire n'est prévue lors de l'embauche, l'employeur n'étant pas tenu de justifier le rejet d'un candidat.⁴

Dans le domaine de la santé, les lois portant sur les droits du patient et sur la protection de la santé interdisent explicitement toute discrimination basée sur l'orientation sexuelle et garantissent une égalité d'accès aux services médicaux⁵.

Toutefois, plusieurs ONG géorgiennes de défense des droits des minorités sexuelles et de genre (dont *Identoba* et *Women's Initiatives Supporting Group-WISG*⁶) dénoncent la permanence de provisions discriminatoires dans les textes de lois. Ainsi, l'article 138 du Code pénal⁷ qui criminalise les rapports « *homosexuels, lesbiens et autres rapports pervers exercés sous la contrainte* » séparément du viol hétérosexuel, tendrait à perpétuer une stigmatisation des homosexuels⁸.

Des avancées légales ont néanmoins été obtenues ces dernières années. Le 27 mars 2012, le Parlement a amendé le Code pénal pour y inclure des circonstances aggravantes pour tout crime commis sur la base de préjugés en lien avec l'orientation sexuelle⁹.

Au plan international, la République de Géorgie a rejoint le Conseil de l'Europe le 27 avril 1999¹⁰ et ratifié la Convention européenne des droits de l'Homme la même année¹¹. Dans le cadre de son rapprochement avec l'Union Européenne (UE), elle a approuvé un Plan d'action relatif à la libéralisation du régime des visas avec l'UE. Toutefois, en prévision de la mise en place de ce plan, l'Union Européenne a demandé aux autorités géorgiennes d'adopter une « Loi visant à éliminer les diverses formes de discrimination »

¹ WISG, *Situation of LGBT Persons in Georgia*, 2012, p. 54.

² GEORGIE, Code pénal de la Géorgie, [Art.140 ; Art. 141], 22/07/1999.

³ The Danish Institute for Human Rights, *Legal Report - Georgia*, 2011, p.13.

⁴ *Ibid*, 2011, p.17.

⁵ The Danish Institute for Human Rights, *Legal Report - Georgia, The Law on the Rights of the Patient, article 6 and Law on the Protection of Health*, article 6.", 2011, p.18.

⁶ *Identoba, Violations of the Rights of Lesbian, Gay, Bisexual, and Transgender People In Georgia, September 2013*; WISG, *Situation of LGBT Persons in Georgia* 2012.

⁷ Code pénal de Géorgie, Articles 138; 140 et 141.

⁸ WISG, *Situation of LGBT Persons in Georgia*, 2012, p. 54.

⁹ « Le code pénal prévoit que tout crime motivé par des préjugés de nature raciale, religieuse, en lien avec à l'orientation sexuelle ou autres types de préjugés constitue une circonstance aggravante pour celui qui l'a perpétré », Source : US Department of State, 2013 *Country Reports on Human Rights Practices - Georgia*, 27/02/2014.

¹⁰ La Géorgie est le 41^{ème} Etat-membre à avoir rejoint le Conseil de l'Europe. Voir : Conseil de l'Europe, *Géorgie*, <http://www.coe.int/web/portal/georgia>

¹¹ Cour Européenne des droits de l'homme, *Fiche pays pour la presse*, [mise à jour : juillet 2014], http://www.echr.coe.int/Documents/CP_Georgia_FRA.pdf

qui soit conforme aux standards européens et internationaux en vigueur¹². En avril 2014, en dépit de l'opposition de l'Eglise orthodoxe géorgienne à inclure les termes « d'orientation sexuelle » et « d'identité de genre » dans le projet de loi anti-discrimination, le ministère de la Justice a soumis au gouvernement un projet de loi incluant des dispositions protectrices pour les personnes LGBTI¹³. Le 2 mai 2014, ce projet de loi a été adopté à l'unanimité par le Parlement. La Loi « sur l'élimination de toutes les formes de discrimination¹⁴ » est ainsi officiellement entrée en vigueur le 7 mai 2014, aussitôt après avoir été ratifiée par le président de la République¹⁵.

Cette nouvelle loi remédie désormais aux discriminations à l'embauche liées à l'orientation sexuelle. Toute plainte sur un cas supposé de discrimination de ce type doit être adressée au Bureau du Défenseur public (*Public Defender's Office*) en charge de la supervision des mesures préconisées par la législation¹⁶.

Malgré l'existence d'un corpus législatif protecteur des droits et libertés des minorités sexuelles et de genre, plusieurs sources, dont le Département d'Etat américain et l'ONG de défense des droits des personnes LGBTI, *Identoba*¹⁷, déplorent la persistance de certaines lacunes au niveau des textes de lois¹⁸ et regrettent que les autorités fassent preuve de peu de zèle dans l'application stricte de la législation. Nonobstant, GYLA¹⁹, l'Association des jeunes avocats géorgiens, estime que la Loi sur l'élimination de toutes les formes de discrimination « [...] représente déjà un réel progrès, puisque la discrimination fondée sur divers motifs - y compris sur la base de l'orientation sexuelle ou l'identité de genre - est aujourd'hui explicitement interdite. En outre, la charge de la preuve [attestant] qu'une discrimination n'a pas eu lieu repose désormais sur le présumé discriminatoire²⁰ ».

2. Situation sociale

2.1. Perception et attitude de la société

L'ONG *Women's Initiatives Supporting Group (WISG)*²¹ rappelle que la société géorgienne est imprégnée d'une tradition culturelle patriarcale dans laquelle les qualités dites

¹² European Commission, *Report from The Commission to the European Parliament and the Council: First Progress Report on the Implementation by Georgia of the Action Plan on Visa Liberalisation*, Brussels, 11/11/2013, p. 24.

¹³ Le sigle « [...] LGBT est un terme générique qui recouvre les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres. Ces personnes, qui constituent un groupe hétérogène, sont souvent rassemblées sous le qualificatif LGBT dans le domaine social et sur la scène politique. Le terme LGBT est parfois étendu aux personnes intersexes et queer (LGBTIQ) ». Source : Conseil de l'Europe, *La discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre en Europe*, décembre 2011, p.142.

¹⁴ L'objet de la Loi de la République de Géorgie sur l'élimination de toutes les formes de discrimination est précisé en son Article 1 en ces termes : « [Cette Loi] vise à éliminer toute forme de discrimination et à garantir l'égalité des droits de toutes les personnes physiques et morales en vertu de la législation de la Géorgie, sans distinction de race, de couleur de peau, de langue, de sexe, d'âge, de nationalité, d'origine, de lieu de naissance ou de résidence, de propriété ou de statut social, de religion ou de croyances, d'origine nationale, ethnique ou sociale, de profession, de statut matrimonial, de santé, de handicap, d'orientation sexuelle, d'identité sexuelle et d'expression, d'opinions politiques ou autres, ou encore d'autres caractéristiques ». [Traduction de l'anglais]. Source : Ministry of Justice of Georgia, *Legislative Herald of Georgia, Article I : Purpose of The Law, in "Law of Georgia on the Elimination of all Forms of Discrimination"*, 02/05/2014

¹⁵ Transparency International, *New anti-discrimination law: Challenges and achievements*, 17/06/2014

¹⁶ *Civil Georgia*, "Anti-Discrimination Bill Adopted", Tbilisi, 02/05/2014.

¹⁷ US Department of State, *2013 Country Reports on Human Rights Practices - Georgia*, 27/02/2014; *Identoba, Violations of the Rights of Lesbian, Gay, Bisexual, and Transgender People In Georgia, September 2013*.

¹⁸ Pour le Département d'Etat américain et l'ONG *Identoba*, les lacunes existantes dans les textes de lois sont propices à leur libre interprétation et de là, peuvent ne pas garantir une égalité de traitement pour les personnes LGBTI.

¹⁹ GYLA est le sigle anglais de « Georgian Young Lawyers Association » qui désigne l'Association des jeunes avocats géorgiens.

²⁰ GYLA, *GYLA Evaluates the State of Human Rights Protection in 2014*, 10/12/2014.

²¹ WISG, *Situation of LGBT Persons in Georgia-2012*, p.64.

« masculines » sont valorisées et dominantes. Traditionnellement, la place de l'homme et de la femme dans la famille et la société est clairement définie et leurs comportements respectifs doivent correspondre aux normes communément admises. L'ancrage sociétal de cette conception conservatrice des rôles dévolus à chaque sexe contribue à entretenir une vision négative de l'homosexualité assimilée à un comportement déviant. En transgressant les limites normatives fixées par la société, l'homosexualité est dès lors perçue comme une réelle menace pour sa cohésion.

En conséquence, une grande majorité de la société géorgienne se montre peu disposée à la tolérance envers les personnes LGBTI tandis que la partie la plus traditionaliste et conservatrice fait montre d'une franche hostilité à leur rencontre²². D'après les résultats du sondage d'opinion réalisé en 2011 par le centre de recherche *Caucasus Research Resource Center (CRRC)*²³, 87% des personnes interrogées jugeaient que l'homosexualité « *ne pouvait jamais être justifiable* ». Cette attitude de rejet massif de l'homosexualité serait en outre partagée par plusieurs pays du Sud Caucase, notamment l'Azerbaïdjan et l'Arménie²⁴. Toutefois, comparativement à ces deux pays, la Géorgie a fait évoluer sa législation dans un sens plus protecteur des droits des personnes LGBTI.

En 2013, les résultats de la nouvelle enquête d'opinion conduite par le *Caucasus Research Resource Center (CRRC)* révélaient cependant que pour plus de la moitié des personnes interrogées (52%), la protection des droits des minorités sexuelles et de genre était une question dénuée d'importance²⁵. Plus récemment, en avril 2014, la même enquête d'opinion menée par le *CRRC* montrait une régression de près de 10% de cette opinion défavorable (43% des sondés estimant encore que la protection des droits des personnes LGBTI était une question insignifiante²⁶).

2.2. Attitude des responsables religieux

Avec près de 83,9% des citoyens se déclarant de confession chrétienne orthodoxe²⁷, l'influence de l'Eglise orthodoxe géorgienne, qui condamne avec la plus grande fermeté les relations sexuelles entre personnes de même sexe²⁸, demeure prédominante dans la société²⁹. Malgré une neutralité politique affichée, l'Eglise orthodoxe géorgienne se pose de fait en gardienne des traditions et s'exprime de plus en plus ouvertement sur des sujets d'actualité sociopolitiques³⁰. C'est ainsi que des prêtres orthodoxes ont été le fer de lance des contre-manifestations organisées lors des différentes Marches des fiertés (*Gay Pride*) qui se sont déroulées annuellement³¹ à Tbilissi depuis mai 2012.

En mai 2013, en amont de la Marche des fiertés, le Patriarche *ILLIA II* avait demandé aux autorités d'annuler l'évènement affirmant que l'organisation d'une telle manifestation

²² Freedom House, *Nations in Transit 2014 - Georgia*, 12 June 2014.

²³ Caucasus Research Resource Center (Blog), "Attitudes Towards Homosexuality in The South Caucasus", [consulté le 10/10/2014], 24/07/2013.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ National Democratic Institute for International Affairs (NDI), "Public attitudes in Georgia: Results of a June 2013 survey carried out for NDI by Caucasus Research Resource Center (CRRC)", 07/12/2013.

²⁶ National Democratic Institute for International Affairs (NDI), "Public attitudes in Georgia: Results of a April 2014 survey carried out for NDI by Caucasus Research Resource Center (CRRC-Georgia)", 05/08/2014.

²⁷ CIA, *The World Factbook : Georgia*, 22/06/2014.

²⁸ US Department of State, *2013 Country Reports on Human Rights Practices - Georgia*, 27/02/2014, 2014.

²⁹ Freedom House, *Nations in Transit 2014 - Georgia*, 12 June 2014.

³⁰ Freedom House, "Civil Society", in: *Nations in Transit 2014 - Georgia*, 12 June 2014.

³¹ *Nota Bene* : Pour des raisons de sécurité, les minorités sexuelles et de genre géorgiennes ont décidé d'annuler la tenue de la Marche des fiertés de mai 2014.

à Tbilissi représentait « une insulte » aux traditions géorgiennes³² et que l'homosexualité était une « anomalie », voire une « maladie »³³.

Le débat sociétal et politique autour des droits des personnes LGBTI en Géorgie semblerait avoir rejoint la controverse plus globale qui polarise la scène politique géorgienne au sujet de l'acceptation ou du rejet – au nom de l'identité nationale - de certaines valeurs véhiculées par l'Occident. Ainsi, le fait d'afficher publiquement son homosexualité ou de défiler lors de la Marche des fiertés est souvent perçu comme de la propagande pour encourager l'homosexualité dans le pays³⁴. En conséquence, dans son rapport sur les droits de l'homme en Géorgie, le Conseiller spécial de l'Union Européenne auprès du gouvernement géorgien, Thomas HAMMARBERG³⁵, a tenu à préciser que « *La question [des droits des minorités sexuelles et de genre] ne concerne pas une supposée propagande pour un certain mode de vie, mais vise plutôt à garantir les droits fondamentaux de tous les êtres humains*³⁶ ».

2.3. Position des acteurs politiques

Peu avant la toute première Marche des fiertés du 17 mai 2012, le Défenseur public, Giorgi TUGUSHI, avait regretté l'attitude homophobe de la société géorgienne en ces termes : « *L'expression d'attitudes négatives de la société à l'égard des « LGBTI » est fréquente. Ces expressions homophobes et autres types d'actions insultent le groupe de personnes concernées et contribuent à créer des stéréotypes au sein de la société [...] Je considère que le fait de construire une culture de la tolérance [...] devrait être une tâche primordiale des politiciens, des représentants de la société civile et des médias*³⁷ ».

Les associations de défense des minorités sexuelles et de genre, dont ILGA-Europe, ont relaté plusieurs propos homophobes prononcés par des politiciens, dont ceux de membres du parti « Rêve géorgien ». En outre, des candidats aux élections présidentielles d'octobre 2013, dont Mikhaïl SAAKASHVILI, Nino BURJANADZE et Avtandil LOSELIANI, auraient laissé transparaître des préjugés et allusions négatives sur les personnes LGBTI dans leurs discours³⁸.

A la suite du déchainement d'hostilités à l'encontre des personnes LGBTI lors de la Marche des fiertés du 17 mai 2013 dans les rues de Tbilissi, le Premier ministre, Bidzina IVANISHVILI, a toutefois condamné fermement cette violence et réaffirmé que : « *Le droit de se réunir pacifiquement et d'exprimer librement son opinion est fondamental pour notre démocratie. Tout citoyen géorgien bénéficie pleinement et équitablement de ce droit. Les actes de violence, de discrimination et de restriction des droits des autres ne seront pas tolérés, et tous les auteurs de tels actes seront traités conformément à la loi*³⁹ ».

Le porte-parole du Parlement, le ministre de la Justice et d'autres responsables politiques ont également condamné les violences perpétrées à l'encontre des personnes LGBTI et ont publiquement réaffirmé que le droit aux rassemblements pacifiques et à la liberté

³² *Ibid.*

³³ ILGA Europe, *Annual Review of the Human Rights situation of the Human Rights Situation of Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex People in Europe - Georgia*, 2014, p.76; Freedom House 2014.

³⁴ WISG, *Situation of LGBT Persons in Georgia-2012*, p. 65.

³⁵ *Le Monde*, « La Géorgie "en transition", dépeinte par l'envoyé spécial de l'Union européenne », 24/09/2013.

³⁶ Hammarberg Thomas, *Georgia in Transition*, 2013, p.27.

³⁷ *Civil Georgia*, "March of Gay Activists Ends in Scuffle in Downtown Tbilisi", 17/05/2012.

³⁸ ILGA-Europe, *Annual Review of the Human Rights situation of the Human Rights Situation of Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex People in Europe - Georgia*, 2014, p.76.

³⁹ *Civil Georgia*, "Ivanishvili Condemns Violence", 17/05/2013.

d'association étaient des droits fondamentaux garantis par la Constitution pour chaque citoyen géorgien⁴⁰.

2.4. Le milieu associatif et communautaire

L'article 26 de la Constitution de la République de Géorgie⁴¹ assure à chaque citoyen le droit de créer et d'adhérer à une association, un syndicat ou un parti politique. Néanmoins, selon le *Danish Institute for Human Rights*, une association de défense des droits des personnes LGBTI pourrait théoriquement se voir refuser son agrément sur la base du Code civil si le but poursuivi par l'organisation était jugé contraire aux normes morales en vigueur⁴².

Pour autant, la plupart des associations de défense des droits des minorités sexuelles et de genre ont pu être reconnues légalement. Ainsi, *The Inclusive Foundation*, première association militant pour les droits des personnes LGBTI, a pu être fondée en 2006 sans rencontrer d'obstacle majeur lors de son enregistrement. De même, l'association *The Women's Initiatives Supporting Group (WISG)*, créée en l'an 2000 pour défendre la cause des femmes, a pu diversifier son action et militer activement pour les droits des minorités sexuelles et de genre sans subir d'entraves significatives⁴³.

En dépit des spécificités liées à la mission de chaque association, les ONG de défense des droits des personnes LGBTI en Géorgie partagent pour la plupart des objectifs communs : apporter une assistance juridique, psychologique, ou une aide à la réinsertion sociale des personnes LGBTI en difficulté et, de manière plus globale, lutter contre l'homophobie sous toutes ses formes dans la société géorgienne.

Parmi les principales ONG géorgiennes de défense des droits des minorités sexuelles et de genre figure *Identoba*, fondée le 8 novembre 2010, par des militants et des spécialistes des études de genre, suite à la dissolution de *The Inclusive Foundation (2006-2010)*. L'ONG milite contre la discrimination à l'encontre des personnes LGBTI et pour leur pleine intégration dans la société, principalement au travers du renforcement des communautés à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre différentes, le plaidoyer social et le lobbying pour des politiques sensibles aux droits des personnes LGBTI⁴⁴.

L'association *LGBT Georgia*⁴⁵ agit en faveur des droits des minorités sexuelles et de genre, notamment en luttant contre l'homophobie « institutionnalisée », en soutenant des personnes LGBTI victimes de discrimination, en révélant les cas d'injustice, et en informant la société sur la réalité de la question de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. Il est à noter que toutes ces associations (*The Inclusive Foundation* puis *Identoba*, *Women's Initiatives Supporting Group* et *LGBT Georgia*) sont membres de l'association ILGA-Europe⁴⁶.

Avant la première Marche des fiertés de mai 2012, Internet représentait le principal lieu « sûr » grâce auquel la communauté LGBTI avait la possibilité de se regrouper pour

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ GEORGIE, Constitution de la République de Géorgie, *Titre II : De la citoyenneté géorgienne – Des droits et libertés de la personne.*

⁴² The Danish Institute for Human Rights, (Natsvlishvili A.), *Study on Homophobia, Transphobia and Discrimination on Grounds of Sexual Orientation and Gender Identity. Legal Report: Georgia*, 2011, p.10.

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ Identoba website, *An Executive Summary of the organization*, <http://identoba.com/identoba/>

⁴⁵ LGBT Georgia website, *Mission*, <http://lgbt.ge/%E1%83%9B%E1%83%98%E1%83%A1%E1%83%98%E1%83%90/?lang=en>

⁴⁶ ILGA-Europe, *Georgia, ILGA-Europe Members*, http://www.ilga-europe.org/home/guide_europe/country_by_country/georgia

communiquer et partager des informations⁴⁷. Parmi les sites géorgiens ciblant un public LGBTI, peuvent notamment être cités « www.Lesbi.org.ge » [un site qui s'adresse aux femmes lesbiennes et bisexuelles qui subissent une double discrimination en Géorgie, en raison de leur appartenance sexuelle ainsi que leur orientation sexuelle] et « www.minority.ge » [un site généraliste sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre]. Un article publié en juillet 2013 par *The Green Political Foundation [Heinrich Böll Stiftung]*⁴⁸, indique que les initiatives d'*Identoba* [organisation de tables rondes et de soirées cinéma] auraient encouragé la formation d'une communauté homosexuelle dynamique à Tbilissi, où il existerait même en plein centre-ville quelques bars pouvant être décrits comme « *gay friendly* ». Néanmoins, même à Tbilissi, les personnes LGBTI ne peuvent se sentir complètement à l'abri de la violence que dans leur propre espace privé⁴⁹.

Il est significatif de noter qu'en 2013, en représailles à son implication dans l'organisation de la Marche des fiertés du 17/05/2013 à Tbilissi, *Identoba* a vu ses locaux ciblés par une tentative d'attaque menée par des contre-manifestants⁵⁰. Par ailleurs, deux membres d'*Identoba* auraient été victimes de menaces physiques mais aussi d'intimidations via les réseaux sociaux (dont *Facebook*). *Identoba* a saisi l'Association des avocats géorgiens ainsi que le Défenseur public qui a transmis la plainte pour enquête auprès du Procureur de la République⁵¹.

2.5. Les médias

Selon le préambule du Code de conduite des radiodiffuseurs publics de Géorgie, toute discrimination fondée sur une base religieuse, ethnique, raciale, de sexe ou d'orientation sexuelle est prohibée⁵². De même, la Charte d'éthique journalistique adoptée en 2009 prévoit en son article 7 qu'un journaliste doit veiller à éviter toutes les formes de discriminations dans ses propos, notamment celles basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre d'un individu, et doit de surcroît, selon l'article 10, respecter la vie privée des personnes, sauf en cas de nécessité d'ordre public⁵³.

D'après l'étude menée en 2011 par le *Danish Institute for Human Rights*, l'application de ces dispositions demeure cependant faible. Certains programmes radiodiffusés ou télédiffusés ont parfois retransmis des propos homophobes sans pour autant être pénalisés. Le *Danish Institute for Human Rights* observe cependant une tendance grandissante dans les médias à aborder la question de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre sous l'angle des atteintes aux droits de l'Homme⁵⁴.

Les médias ont notamment laissé filtrer des discours de haine homophobe prononcés par certains politiciens lors des dernières campagnes électorales. Selon un rapport publié en 2012 par WISG⁵⁵, les autorités n'ont pas réussi à répondre de manière adéquate à ces discours de haine faute d'avoir fait appliquer les mécanismes disciplinaires prévus pour sanctionner les coupables et d'avoir mené une véritable campagne visant à éliminer les stéréotypes à l'encontre des personnes LGBTI. Nonobstant, selon ce même rapport, c'est

⁴⁷ The Danish Institute for Human Rights, (Natsvlshvili A.), *Study on Homophobia, Transphobia and Discrimination on Grounds of Sexual Orientation and Gender Identity. Legal Report: Georgia*, 2011, p.3.

⁴⁸ Heinrich Böll Stiftung, *Georgia: Between Modernity and the Middle Ages*, 2013.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ *Civil Georgia*, « Violence Prevails in Aftermath of Thwarted Gay Rights Rally », 17/05/2013.

⁵¹ Frontline Defenders, Georgia: *Threats against members of LGBTI rights organisation Identoba*, 31/05/2013.

⁵² The Danish Institute for Human Rights, (Natsvlshvili A.), *Study on Homophobia, Transphobia and Discrimination on Grounds of Sexual Orientation and Gender Identity. Legal Report: Georgia*, 2011, p.20.

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ WISG, *The Council of Europe's Recommendation to Member States On Measures to Combat Discrimination on Grounds of Sexual Orientation or Gender Identity in Georgia : Monitoring of Implementation*, 2012, p.105.

sur Internet que les discours de haine et d'incitation à la violence contre les minorités sexuelles et de genre prennent la forme la plus virulente⁵⁶.

Les violents incidents qui se sont produits lors des premières Marches des fiertés de mai 2012 et mai 2013 ont reçu une large couverture médiatique, tant nationale qu'internationale, et généré un débat public sur la question des droits des minorités sexuelles et de genre qui avait été jusqu'ici négligé en Géorgie⁵⁷. Selon la communauté LGBTI, l'adoption en mai 2014 de la nouvelle loi anti-discrimination a contribué à la poursuite de ce débat public et médiatique, débat d'autant plus vital, qu'il permet de lutter contre la profonde ignorance et l'antipathie de la population géorgienne à l'endroit des minorités sexuelles et de genre dans le pays⁵⁸.

3. Attitude des autorités

3.1. Protection des forces de l'ordre

Plusieurs sources⁵⁹, dont le Département d'Etat américain et Amnesty International, font état d'une recrudescence de la violence sociétale à l'encontre des minorités sexuelles et de genre en Géorgie et déplorent l'incapacité des autorités à condamner les auteurs de ces violences. A cet égard, la Marche des fiertés semble avoir cristallisé les tensions sociétales, politiques et religieuses qui se sont exprimées à plusieurs niveaux.

Le 17 mai 2012, à l'occasion de la journée mondiale contre l'homophobie, s'est tenue à Tbilissi la première Marche des fiertés à l'initiative de différentes ONG de défense des droits des personnes LGBTI, dont *Identoba*⁶⁰. Cette manifestation, qui avait obtenu l'aval des autorités géorgiennes, a été brutalement interrompue par une contre-manifestation conduite par des prêtres orthodoxes alliés à des membres d'une organisation ultra conservatrice, « l'Union des parents chrétiens orthodoxes » qui ont attaqué et proféré des insultes homophobes à l'encontre des manifestants partisans des droits des personnes LGBTI⁶¹. Une bagarre entre des jeunes contre-manifestants et quelques homosexuels a éclaté, provoquant l'intervention de la police qui a interpellé des membres des deux groupes antagonistes avant de les relâcher⁶². Au vu de ces événements, plusieurs sources, dont le Département d'Etat américain⁶³ et Amnesty International⁶⁴, ont déploré l'incapacité des autorités à protéger efficacement les quelques dizaines de manifestants pacifiques qui défilaient dans les rues de la capitale.

L'année suivante, le 17 mai 2013, les participants à la Marche des fiertés qui étaient descendus dans la rue à Tbilissi ont été à nouveau l'objet de violences verbales et physiques virulentes de la part de groupes d'opposants aux droits des minorités sexuelles et de genre conduits par des prêtres orthodoxes qui avaient demandé - en vain - aux autorités, d'interdire ce rassemblement. Malgré la présence de quelques 2000 policiers dépêchés sur les lieux pour assurer la sécurité de l'évènement⁶⁵, les forces de l'ordre

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ Hammarberg Thomas, *Georgia in Transition*, 2013, p.26.

⁵⁸ *Inter Press Service News Agency (IPPS)*, "New Anti-Discrimination Law Could Worsen Situation for Georgia's LGBT Community", 08/09/2014,

⁵⁹ US Department of State, *2012 Country Reports on Human Rights Practices - Georgia*, 19/04/2013; Amnesty International, *Géorgie : Des violences homophobes sont venues assombrir la Marche des fiertés de Tbilissi*, 17/05/2013.

⁶⁰The International Centre for The Legal Protection of Human Rights – London (Interrights), *Identoba and Others v Georgia*, [non daté].

⁶¹ *Eurasianet*, "Gay Rights in the Caucasus: Beatings, Arson and Eurovision", 18/05/2012.

⁶² *Civil Georgia*, "March of Gay Activists Ends in Scuffle in Downtown Tbilisi", 17/05/2012.

⁶³ US Department of State, *2013 Country Reports on Human Rights Practices - Georgia*, 27/02/2014.

⁶⁴ Amnesty International, *Géorgie. Des violences homophobes sont venues assombrir la Marche des fiertés de Tbilissi*, 17/05/2013.

⁶⁵ *Civil Georgia*, "Ivanishvili Condemns Violence", 17/05/2013.

n'ont pas été en mesure d'empêcher la foule hostile, composée de quelques milliers de personnes, d'invectiver les partisans des droits des personnes LGBTI ou de les agresser physiquement. Cette attaque des sympathisants de la cause des minorités sexuelles et de genre aurait fait - selon les sources - entre 17⁶⁶ et une trentaine de blessés⁶⁷ parmi la communauté LGBTI ainsi que parmi les forces de l'ordre, dont plus d'une dizaine aurait dû être hospitalisée⁶⁸. Pour parer à ce déchaînement de brutalités, la police a rapidement décidé d'évacuer une partie des manifestants favorables aux personnes issues de la communauté LGBTI dans des autocars⁶⁹. Pour autant, certains bus transportant des manifestants ont été la cible de nombreux projectiles⁷⁰.

En raison des violences qui ont entaché la Marche des fiertés du 17 mai 2013, la communauté LGBTI de Géorgie a décidé d'un commun accord de renoncer à défilé dans Tbilissi en 2014 à l'occasion de la journée mondiale contre l'homophobie⁷¹.

3.2. Accès à la justice

De manière générale, redoutant que leur orientation sexuelle ou leur identité de genre ne soit publiquement révélée ou par crainte de probables réactions homophobes de la part des policiers, maintes personnes issues des minorités sexuelles et de genre évitent de dénoncer les mauvais traitements ou les violences verbales ou physiques dont elles sont victimes⁷².

L'ONG ILGA-Europe rapporte quelques cas au cours desquels la police a manqué à son devoir de protéger des personnes LGBTI victimes de violences. Au cours du mois d'avril 2013, deux homosexuels qui auraient cherché l'appui de la police après avoir subi des agressions physiques auraient été dissuadés de déposer plainte⁷³. Le même mois, un homosexuel a été assassiné de plusieurs coups de couteau dans son appartement à Koutaïssi. Bien que ses amis aient constaté l'inscription du mot « homosexuel » sur les murs de l'appartement de la victime, l'enquête de police s'est orientée vers un vol accompagné de meurtre⁷⁴. Toujours selon ILGA-Europe, en mai 2013, les forces de l'ordre auraient complètement ignoré la déposition d'une autre personne homosexuelle victime d'une attaque homophobe⁷⁵. Par ailleurs, toujours en 2013, plusieurs scandales ont éclaboussé une partie de l'ancienne majorité politique au pouvoir après que des fuites de cassettes vidéo montrant des scènes de violences sexuelles dans des lieux de détention aient été divulguées⁷⁶.

De manière générale, de nombreuses sources, dont Amnesty International⁷⁷, dénoncent la lenteur et l'inefficacité de la justice à pénaliser les auteurs des violences commises lors

⁶⁶ Amnesty International, *Géorgie. Des violences homophobes sont venues assombrir la Marche des fiertés de Tbilissi*, 17/05/2013.

⁶⁷ US Department of State, *2013 Country Reports on Human Rights Practices - Georgia*, 27/02/2014.

⁶⁸ *Civil Georgia*, "Healthcare Minister: 28 People Injured in Violence", 17/05/2013.

⁶⁹ *Civil Georgia*, "Violence Prevails in Aftermath of Thwarted Gay Rights Rally", 17/05/2013.

⁷⁰ HRW, *World report 2014 - Georgia*, 21/01/2014; US Department of State, *2013 Country Reports on Human Rights Practices - Georgia*, 27/02/2014; *Civil Georgia*, "Violence Prevails in Aftermath of Thwarted Gay Rights Rally", 17/05/2013.

⁷¹ *The Guardian*, "Georgian pro-Russia group 'planned fake pride march to scupper EU deal'", 26/06/2014.

⁷² US Department of State 2013; Indentoba, *Violations of the Rights of Lesbian, Gay, Bisexual, and Transgender People In Georgia*, September 2013; HRW, *World report 2014 - Georgia*, 21/01/2014.

⁷³ ILGA-Europe, *Annual Review of the Human Rights situation of the Human Rights Situation of Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex People in Europe - Georgia*, 2014, p.77.

⁷⁴ *Ibid*, p.76.

⁷⁵ *Ibid*, p.77.

⁷⁶ *Eurasianet.org*, "Georgia's XXX Files", 18/06/2013; ILGA Europe, *Annual Review of the Human Rights situation of the Human Rights Situation of Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex People in Europe - Georgia*, 2014, p.76.

⁷⁷ Hammarberg Thomas, *Georgia in Transition*, 2013, p.26; Amnesty International, *Géorgie : Des violences homophobes sont venues assombrir la marche des fiertés à Tbilissi*, 17/05/2013.

de la Marche des fiertés du 17 mai 2013. Préoccupé par les attaques des groupes orthodoxes en Géorgie, le Directeur Europe et Asie Centrale d'Amnesty International fait remarquer que « *l'on constate en Géorgie une tendance inquiétante : les actes de violence visant les minorités religieuses et sexuelles sont tolérés et restent impunis s'ils sont perpétrés par des membres du clergé orthodoxe ou leurs fidèles*⁷⁸ ».

Toutefois, le dernier rapport du Comité de l'ONU sur l'élimination de la discrimination raciale⁷⁹ indique que suite aux événements du 17 mai 2013, trois personnes ont été jugées pour agression physique sur des membres de la communauté LGBTI et condamnées à un emprisonnement avec sursis de 4 ans⁸⁰. Par ailleurs, cinq individus, dont deux prêtres orthodoxes, ont été inculpés en vertu de l'article 161 du Code pénal pour interférence illégale dans une manifestation, avec usage de la violence. Si l'un des prêtres a été exempté de sa responsabilité pénale⁸¹, les procédures judiciaires concernant les quatre autres inculpés étaient toujours en cours en juillet 2014⁸².

Selon Viorel URUSU, directeur régional du Programme Eurasie à la Fondation Open Society : « *De manière générale, les gens ne font pas confiance au système judiciaire en Géorgie. Ils estiment que même lorsqu'ils intentent une action en justice, il n'y a aucune garantie que celle-ci soit rendue. Malgré l'existence de lois destinées à protéger les personnes LGBTI contre la discrimination, elles seront de toutes les façons encore victimes de discrimination*⁸³ ». Son avis semble partagé par les personnes LGBTI qui restent sceptiques quant à la capacité de la Loi anti-discrimination à les protéger en l'absence d'un organe spécifiquement chargé de la faire exécuter⁸⁴.

Pour autant, les militants des droits des minorités sexuelles et de genre demeurent confiants en l'avenir dans la mesure où les autorités du pays ont montré une volonté affirmée de cultiver des liens plus étroits avec l'Union Européenne et de prendre une distance politique avec la Russie. Selon eux, ce choix signifierait inmanquablement qu'à terme, le gouvernement sera tenu de garantir l'exécution effective et efficace de la nouvelle législation⁸⁵.

⁷⁸ Amnesty International, Géorgie. *Des violences homophobes sont venues assombrir la Marche des fiertés de Tbilissi*, 17/05/2013.

⁷⁹ Government of Georgia: *Consideration of reports submitted by States parties under Article 9 of the Convention; Sixth to eighth periodic reports of States parties due in 2014; Georgia* [02 July 2014], p.22.

⁸⁰ Government of Georgia: *Consideration of reports submitted by States parties under Article 9 of the Convention; Sixth to eighth periodic reports of States parties due in 2014; Georgia* [02 July 2014], p.22.

⁸¹ Human Rights Watch, *World Report 2014 – Georgia*, 20/01/2014.

⁸² Government of Georgia: *Consideration of reports submitted by States parties under Article 9 of the Convention; Sixth to eighth periodic reports of States parties due in 2014; Georgia* [02 July 2014], p.22; US Department of State, *2013 Country Reports on Human Rights Practices - Georgia*, 27/02/2014.

⁸³ *Inter Press Service News Agency (IPPS)*, "New Anti-Discrimination Law Could Worsen Situation for Georgia's LGBT Community", 08/09/2014.

⁸⁴ La loi anti-discrimination prévoit que le Bureau du défenseur des droits (Ombudsman) mette en place un Service dédié au traitement des plaintes pour discrimination. Toutefois, ce dernier ne devrait pas être fonctionnel avant janvier 2015. Source: *Inter Press Service News Agency (IPPS)*, "New Anti-Discrimination Law Could Worsen Situation for Georgia's LGBT Community", 08/09/2014.

⁸⁵ *Inter Press Service News Agency (IPPS)*, "New Anti-Discrimination Law Could Worsen Situation for Georgia's LGBT Community", 08/09/2014.

Bibliographie

[Dernière date de consultation des sites web: le 15 janvier 2015]

Rapports internationaux et nationaux

CONSEIL DE L'EUROPE, *Géorgie*, [Date non-précisée],
<http://www.coe.int/web/portal/georgia>

COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME, *Fiche pays pour la presse*, [mise à jour, juillet 2014],
http://www.echr.coe.int/Documents/CP_Georgia_FRA.pdf

UN OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS (OHCHR), *Human Rights Committee considers report of Georgia?* 11/07/2014,
<http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=14852&LangID=E>

GOVERNMENT OF GEORGIA: *Consideration of reports submitted by States parties under Article 9 of the Convention; Sixth to eighth periodic reports of States parties due in 2014; Georgia* [02 July 2014] [CERD/C/GEO/6-8], 11/07/2014,
http://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CERD/Shared%20Documents/GEO/CERD_C_GEO_6-8_6490_E.doc.

CIA, *The World Factbook: Georgia*, 22/06/2014,
<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/gg.html>

US DEPARTMENT OF STATE, *2013 Country Reports on Human Rights Practices - Georgia*, 27/02/2014,
<http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm?year=2013&dliid=220280>

EUROPEAN COMMISSION, *Report from The Commission to the European Parliament and the Council: First Progress Report on the Implementation by Georgia of the Action Plan on Visa Liberalisation*, Brussels, 11/11/2013,
http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-is-new/news/news/docs/20131115_1st_progress_report_on_the_implementation_by_georgia_of_the_apvl_en.pdf

HAMMARBERG THOMAS [European Union Special Adviser on Constitutional and Legal Reform and Human Rights in Georgia], *Georgia in Transition: Report on the Human Rights Dimension: Background, Steps taken and Remaining Challenges*, September 2013,
http://eeas.europa.eu/delegations/georgia/documents/virtual_library/cooperation_sector/georgia_in_transition-hammarberg.pdf

US DEPARTMENT OF STATE, *2012 Country Reports on Human Rights Practices - Georgia*, 19/04/2013,
<http://www.refworld.org/docid/517e6e354.html>

CONSEIL DE L'EUROPE, *La discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre en Europe*, décembre 2011, 145 p,
http://www.eoi.at/d/EOI%20-%20Jahresberichte/Monaco/LGBTStudy2011_fr.pdf

COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE REFUGIE DU CANADA, (CISR), *Géorgie : information sur la situation des personnes homosexuelles, y compris sur les attitudes de la société et la protection offerte par l'État*, Ottawa, Canada, 27/05/2008, <http://www.irb-cisr.gc.ca/Fra/ResRec/RirRdi/Pages/index.aspx?doc=451946&pls=1>

Rapports et communiqués d'ONG

GYLA, *GYLA Evaluates the State of Human Rights Protection in 2014*, 10/12/2014, <http://gyla.ge/eng/news?info=2371>

ILGA-EUROPE, *Annual Review of the Human Rights situation of the Human Rights Situation of Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex People in Europe - Georgia*, 2014, <https://dl.dropboxusercontent.com/u/15245131/Annual%20Review%202014%20web%20version.pdf>

TRANSPARENCY INTERNATIONAL, *New anti-discrimination law: Challenges and achievements*, 17/06/2014, <http://transparency.ge/en/node/4390>

FREEDOM HOUSE: *Nations in Transit 2014 - Georgia*, 12 June 2014, http://www.ecoi.net/local_link/277847/394176_en.html

HUMAN RIGHTS WATCH, *World report 2014 - Georgia*, 21/01/2014, <http://www.hrw.org/world-report/2014/country-chapters/georgia>

IDENTOBA, *Violations of the Rights of Lesbian, Gay, Bisexual, and Transgender People In Georgia*, Report submitted to the UN Human Rights Committee, September 2013, <http://identoba.files.wordpress.com/2013/09/lgbt-shadow-report-georgia-20131.pdf>

FRONTLINE DEFENDERS, *Georgia: Threats against members of LGBTI rights organisation Identoba*, 31/05/2013, <http://www.frontlinedefenders.org/node/22921>

AMNESTY INTERNATIONAL, *Géorgie : Des violences homophobes sont venues assombrir la Marche des fiertés de Tbilissi*, 17/05/2013, <http://www.amnesty.fr/Presse/Communiques-de-presse/Georgie-Des-violences-homophobes-sont-venues-assombrir-la-Marche-des-fiertés-de-Tbilissi-8613>

WOMEN'S INITIATIVES SUPPORTING GROUP (WISG), *Situation of LGBT Persons in Georgia-2012*, Tbilisi, 28/12/2012, http://women.ge/wp-content/uploads/2012/12/WISG_situation-of-lgbt-persons-in-Georgia_ENG-www.pdf

WOMEN'S INITIATIVES SUPPORTING GROUP (WISG), *The Council of Europe's Recommendation to Member States On Measures to Combat Discrimination on Grounds of Sexual Orientation or Gender Identity in Georgia : Monitoring of Implementation*, 71 p, Tbilisi, 2012, http://women.ge/wp-content/uploads/2012/12/CM_REC20105GEORGIA_ENG_www.pdf

THE DANISH INSTITUTE FOR HUMAN RIGHTS (Natsvlishvili A.), *Study on Homophobia, Transphobia and Discrimination on Grounds of Sexual Orientation and Gender Identity. Legal Report: Georgia*, 2011, http://www.coe.int/t/Commissioner/Source/LGBT/GeorgiaLegal_E.pdf

INTERRIGHTS, (The International Centre for The Legal Protection of Human Rights - London), *Identoba and Others v Georgia*, [Date non-précisée],
<http://www.interights.org/identoba-and-others-v-georgia/index.html>

Articles scientifiques et Think Tanks

NATIONAL DEMOCRATIC INSTITUTE FOR INTERNATIONAL AFFAIRS (NDI), "Public attitudes in Georgia: Results of a April 2014 survey carried out for NDI by Caucasus Research Resource Center (CRRC-Georgia)", 05/08/2014,
<http://www.civil.ge/files/files/2014/NDI-Poll-April2014.pdf>

NATIONAL DEMOCRATIC INSTITUTE FOR INTERNATIONAL AFFAIRS (NDI), "Public attitudes in Georgia: Results of a June 2013 survey carried out for NDI by Caucasus Research Resource Center (CRRC)", 07/12/2013,
<https://www.ndi.org/files/NDI-Georgia-Survey-June-2013-ENG.pdf>

HEINRICH BÖLL STIFTUNG [The Green Political Foundation], *Georgia: Between Modernity and the Middle Ages*, 11/07/2013,
<http://www.boell.de/de/node/277535>

Médias

Inter Press Service News Agency (IPPS), "New Anti-Discrimination Law Could Worsen Situation for Georgia's LGBT Community", 08/09/2014,
http://www.ipsnews.net/2014/09/new-anti-discrimination-law-could-worsen-situation-for-georgias-lgbt-community/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=new-anti-discrimination-law-could-worsen-situation-for-georgias-lgbt-community

The Guardian, "Georgian pro-Russia group 'planned fake pride march to scupper EU deal'", 26/06/2014,
<http://www.theguardian.com/world/2014/jun/26/georgian-pro-russia-group-planned-fake-pride-march>

Civil Georgia, "Anti-Discrimination Bill Adopted", Tbilisi, 02/05/2014,
<http://www.civil.ge/eng/article.php?id=27192>

Le Monde, « La Géorgie "en transition", dépeinte par l'envoyé spécial de l'Union européenne », 24/09/2013,
http://www.lemonde.fr/europe/article/2013/09/24/la-georgie-en-transition-depeinte-par-l-envoye-special-de-l-union-europeenne_3483766_3214.html

Eurasianet.org, "Georgia's XXX Files", 18/06/2013,
<http://www.eurasianet.org/print/67132>

Civil Georgia, "Ivanishvili Condemns Violence", 17/05/2013,
<http://www.civil.ge/eng/article.php?id=26069>

Civil Georgia, "Healthcare Minister: 28 People Injured in Violence", 17/05/2013,
<http://www.civil.ge/eng/article.php?id=26068>

Civil Georgia, "Violence Prevails in Aftermath of Thwarted Gay Rights Rally", 17/05/2013,
<http://www.civil.ge/eng/article.php?id=26066>

Eurasianet, "Gay Rights in the Caucasus: Beatings, Arson and Eurovision", 18/05/2012, <http://www.eurasianet.org/node/65424>

Civil Georgia, "March of Gay Activists Ends in Scuffle in Downtown Tbilisi", 17/05/2012, <http://www.civil.ge/eng/article.php?id=24775>

Textes législatifs

GEORGIA, Ministry of Justice of Georgia, Legislative Herald of Georgia, *Law of Georgia on the Elimination of all Forms of Discrimination*, 02/05/2014, https://matsne.gov.ge/index.php?option=com_idmssearch&view=docView&id=2339687&lang=en&Itemid=#

CONSEIL DE L'EUROPE, *Protocole no. 12 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales*, 04/11/2000, <http://conventions.coe.int/treaty/fr/treaties/html/177.htm>

GEORGIE, *Code pénal de la Géorgie*, 22/07/1999, <http://legislationline.org/documents/section/criminal-codes>

GEORGIE, *Constitution, Titre II : De la citoyenneté géorgienne – Des droits et libertés de la personne*, <http://www.wipo.int/edocs/lexdocs/laws/fr/ge/ge021fr.pdf>

CONSEIL DE L'EUROPE, *Convention européenne des Droits de l'homme*, 04/11/1950, <http://elections-en-europe.net/institutions/convention-europeenne-des-droits-de-lhomme/>

Blogs

Caucasus Research Resource Center (Blog), "Attitudes towards Homosexuality in The South Caucasus", 24/07/2013, <http://crrc-caucasus.blogspot.fr/search/label/LGBT>

Autres

Identoba website, *An Executive Summary of the organization*, <http://identoba.com/identoba/>

LGBT Georgia website, *Mission*, <http://lgbt.ge/%E1%83%9B%E1%83%98%E1%83%A1%E1%83%98%E1%83%90/?lang=en>

ILGA-Europe, *ILGA-Europe Members: Georgia*, http://www.ilga-europe.org/home/guide_europe/country_by_country/georgia

Lesbi.org website, [site qui s'adresse aux femmes lesbiennes et bisexuelles qui subissent une double discrimination en Géorgie, en raison de leur appartenance sexuelle ainsi que leur orientation sexuelle], www.Lesbi.org.ge

Minority.ge website, [site généraliste sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre], www.minority.ge